

Le point sur la Loi anti-piratage !

Quelle soit appelée loi Hadopi ou Olivennes , ou loi "Création et Internet" , cette loi anti-piratage s'annonce

[blockquote]Le gouvernement français est bien parti pour censurer Internet et encourager la délation.

Non seulement les sites internet à caractère pédophile seront bloqués, tout comme trois principaux FAI américains ont décidé hier, mais le gouvernement sent aussi le besoin d'encourager la délation en appelant à dénoncer les sites à caractère raciste ou liés au terrorisme. [/blockquote] Suite et source : www.theinquirer.fr

Loi anti-piratage : le Conseil d'Etat donne finalement son aval . La prochaine étape, l'adoption en Conseil des ministres, devrait être une formalité . Suite et source : www.silicon.fr

[blockquote]Riposte graduée : où seront les preuves ?

Nous avons déjà épinglé vendredi la loi "Création et Internet" en listant ce qui sont selon nous 10 bonnes raisons de rejeter la loi Hadopi. Nous pouvons en ajouter aujourd'hui une onzième : la grande faiblesse des preuves qui seront utilisées par la Haute Autorité pour prononcer les sanctions à l'encontre des P2Pistes. L'Université de Washington prouve en effet qu'il est simple de faire accuser un internaute innocent. [/blockquote] Suite et source : www.numerama.com

10 bonnes raisons de dire NON à la loi Hadopi (par [numerama.com](http://www.numerama.com))

[blockquote]Projet de loi Hadopi : nouvel appel au retrait .

L'ISOC France n'y va pas de main morte à l'encontre du projet de loi Hadopi, fustigeant la riposte graduée. [/blockquote] Suite et source : www.generation-nt.com

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 16 juin 2008

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8530-point-loi-anti-piratage.html>